



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

PLA

Question écrite n° 5685

Texte de la question

M Philippe Vasseur appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur le souhait récemment exprimé lors du congrès des maires de France par la commission des communes minières tendant à « une attribution particulière de PLA » aux zones minières ». Il lui demande la suite susceptible d'être réservée à cette proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - Du fait de la déconcentration des aides aux logements sociaux, il revient aux préfets de région de procéder, après recensement des besoins, à la répartition des crédits mis à leur disposition pour l'acquisition-amélioration ou la construction de logements par les organismes d'HLM. La programmation est du ressort du préfet de département ; elle est établie en fonction de critères définis chaque année après avis du conseil départemental de l'habitat et dans la limite des dotations départementales. Il appartient aux communes des régions minières, grâce à l'élaboration des programmes locaux de l'habitat, d'exprimer leurs besoins en la matière et de les faire valoir auprès des préfets.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5685

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3390